

## LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU BULLETIN D'ADHÉSION

### ■ Majeur capable

- Justificatif d'identité en cours de validité :
- carte nationale d'identité recto/verso,
  - 4 premières pages du passeport,
  - carte de séjour,
  - permis de conduire (si daté de moins de 15 ans).

- Justificatifs de domicile :

Justificatifs de domicile admissibles	Datant de moins de 3 mois au moment du recueil par Suravenir	Datant de moins de 12 mois à la date d'émission du justificatif
Échéancier de contrat d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou de câble/internet.		•
Facture de contrat d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, mobile ou de câble/internet.	•	
Avis d'imposition sur le revenu ou taxe d'habitation ou échéancier de l'année en cours.		•
Quittance de loyer, avis d'échéance de loyer, ou contrat de location, établi(e) par : - un notaire, une agence ou un syndic professionnel, - un organisme d'hébergement (résidence étudiante, maison de retraite, HLM, foyer...), - un établissement public (SNCF, Hôpital) ou un camping.	•	
Attestation d'hébergement d'un employeur, d'un organisme d'hébergement ou d'une congrégation religieuse.	•	
Attestation d'assurance habitation résidence principale.		•
Attestation de domicile délivrée par une ambassade, un consulat ou une mairie.	•	
Attestation d'élection de domicile dans un centre d'action sociale.	•	
Adresse d'un organisme d'accueil figurant sur la CNI.	•	
Livret de circulation.	•	
Bulletin de salaire s'il mentionne l'adresse de résidence principale.	•	
Pour les personnes hébergées n'ayant pas de justificatif à leur nom, une attestation d'hébergement de moins de 3 mois signée par l'hébergeant, accompagnée de l'original ou de la copie du justificatif d'identité de l'hébergeant et du justificatif de domicile de l'hébergeant.	•	

- Fonds :
- si compte personnel de l'adhérent : chèque,
  - si compte d'un ascendant pour un mineur exclusivement : chèque + lien de parenté du payeur de prime + copie des livrets de famille,
  - si versement  $\geq$  à 150 K€ : justificatif de l'origine des fonds
- Fonds versements programmés :
- relevé d'identité bancaire sur lequel apparaissent les codes IBAN et BIC (ou SWIFT) et mandat de prélèvement SEPA complété en cochant "paiement récurrent/répétitif" et signé.
- Autres documents éventuels :
- annexe complémentaire de présentation du support pour chaque support nécessitant cette annexe signée (SCPI, Certificat, Produits Complexes). Ces annexes sont à télécharger sur le site internet.

### ■ Majeur sous curatelle

- Bulletin d'adhésion signé du majeur et du curateur (sa signature doit être précédée de la mention "le curateur").
- Ensemble des pièces décrites pour le majeur capable.
- Justificatif d'identité en cours de validité du curateur.
- Jugement de mise sous curatelle.

## ■ Majeur sous tutelle

- Bulletin d'adhésion signé uniquement du tuteur (sa signature doit être précédée de la mention "le tuteur").
- Ensemble des pièces décrites pour le majeur capable.
- Justificatif d'identité en cours de validité du tuteur.
- Jugement de mise sous tutelle.
- Accord du juge pour le placement des fonds.

## ■ Mineur sous administration légale

- Bulletin d'adhésion **signé par le mineur de 12 ans ou plus et le(s) représentant(s) légal(aux)** (signatures précédées de la mention "le(s) représentant(s) légal(aux)").
- Ensemble des pièces décrites pour le majeur capable.
- Justificatif d'identité en cours de validité des représentants légaux.
- Livret de famille.
- La seule clause bénéficiaire admise est "ses héritiers en proportion de leur part héréditaire".
- Si versement depuis le compte d'un ascendant : lien de parenté du payeur de prime + copie des livrets de famille établissant le lien de parenté.

## ■ Mineur sous tutelle

- Bulletin d'adhésion **signé par le tuteur** (signature précédée de la mention "le tuteur").
- Ensemble des pièces décrites pour le majeur capable.
- Justificatif d'identité en cours de validité du tuteur.
- Jugement de mise sous protection.
- Accord du juge pour le placement des fonds.

## ■ Mineur émancipé

- Ensemble des pièces décrites pour le majeur capable.
- Jugement ayant prononcé l'émancipation.

## ■ Transfert de contrat en entrée (PERP, PER Entreprises ou Madelin) vers le contrat Puissance Avenir PERP

- Bulletin de demande de transfert (bulletin d'adhésion avec la case "transfert" cochée).
- Copie du certificat d'adhésion au contrat d'origine ou dernier relevé d'information annuel du contrat d'origine.



assurancevie.com

Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur Internet de JDHM Vie, société de courtage en assurance de personnes. Société par actions simplifiée au capital de 2 200 000 €, dont le siège social est situé 13 rue d'Uzès - 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 478 594 351 ainsi qu'à l'Orias (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n° 07 004 394. Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n° E008169, membre de l'ANACOFI-CIF.



UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

**Siège social** : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9)